

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Patrick SUISSE, Mme Danielle MERIALDO, M. Bastien DADE, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, M. Steve SOLER, Mme Martine FAUX, Mme Evelyne DELOUTE, Mme Viviane DE MEIS, M. Claude MOREAL, Mme Chantal GUARDIOLA, M. Christophe JOUMOND, M. Patrick EBRARD, M. Pascal SIMONDI, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Zohra LOUNI, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Caroline GRELETJOLY, M. Stéphane LALE, M. André GROSDÉMANGE

Représentés :

Mme Karine GANGLOFF donne pouvoir à M. Bastien DADE
Mme Michèle BOMPUIS donne pouvoir à Mme Danielle MERIALDO
M. Claude BENARD donne pouvoir à Mme Martine FAUX
Mme Karine ASSEMAT donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
M. Jean-Louis VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Louis COSTA
M. Jean-Christophe ALLIDE donne pouvoir à Mme Zohra LOUNI

Absents :

M. Jacques NARDI, M. Constant DELAIR, M. Frédéric MONIN, Mme Catherine CHABRIER,
Mme Séverine ODDONE, Mme Isabelle CHOQUET

M. le Maire, Joris HEBRARD, ne prend pas part au vote des délibérations 2024_DEL_42 et 2024_DEL_43.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Patrick SUISSE est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 26 MARS 2024
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2024 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 26 Mars 2024 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 04 et 22 Mai 2023 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve au Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, le Maire, rend compte des décisions prises.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2024_DEL_036 Justification de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUE - secteur de l'Oseraie - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les justifications de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation partielle de la zone 2AUE - secteur de l'Oseraie dans le cadre de la modification n°1 du PLU au regard des motivations exposées ci-avant quant aux capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et sera soumise au contrôle de légalité.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_037 Convention de groupement de candidatures pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER La convention de groupement de candidature pour l'appel à projets Citéo/Adelphe « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »

DESIGNER la Communauté d'Agglomération Grand Avignon, mandataire pour les phases de sélection projet et d'exécution du contrat

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la convention de groupement

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_038 Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables au 1er janvier 2025 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER les nouveaux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables à compter du 1er janvier 2025 comme indiqué ci-dessus,

APPROUVER l'exonération totale des enseignes sauf scellées au sol dont la somme des superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² et l'application d'un tarif réduit de moitié pour les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
INSTAURER une exonération totale sur les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage prévue à l'article L454-64 du CIBS,
DIRE que ces tarifs pourront faire l'objet d'une révision annuelle dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année..

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_039 Approbation du compte de gestion 2023 - budget annexe office de tourisme - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 du budget annexe office de tourisme. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
ANNEXER à la présente délibération le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget annexe office de tourisme.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_040 Approbation du compte de gestion 2023 - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023 du budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
ANNEXER à la présente délibération le compte de gestion de l'exercice 2023 du budget principal.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_041 Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2023 - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'exercice budgétaire 2023.

**VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0**

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_042 Adoption du compte administratif 2023 - budget annexe office de tourisme - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le compte administratif 2023 du budget annexe office de tourisme tel qu'il est présenté,
PRÉCISER que le compte administratif 2023 du budget annexe office de tourisme a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres,
ANNEXER à la présente délibération la note de synthèse explicative,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

**VOTE DU CONSEIL : POUR : 20
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6 M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE
PAS DE PARTICIPATION : 0**

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_043 Adoption du compte administratif 2023 - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le compte administratif 2023 du budget principal tel qu'il est présenté,
PRÉCISER que le compte administratif 2023 du budget principal a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres,
ANNEXER à la présente délibération la note de synthèse explicative,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 20
CONTRE : 2
ABSTENTION : 4
PAS DE PARTICIPATION : 0

Mme GRELET-JOLY, M. LALE
M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M.
ALLIDE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2024_DEL_044 Révision des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements - Exercice 2024
- Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la révision et création des AP/CP telles que décrites ci-dessus,
AUTORISER Monsieur le Maire à engager les dépenses ci-dessus à hauteur des autorisations de programme et mandater les dépenses afférentes sur les crédits de paiement annuels,
PRÉCISER que la modification des crédits de paiement 2024 sera inscrite au budget 2024 par décision modificative.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 6
PAS DE PARTICIPATION : 0

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_045 Décision modificative n°1/2024 - budget principal - Rapporteur : M. Bastien DADE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER la décision modificative n°1 au budget au budget principal de la commune du Pontet équilibrée en section de fonctionnement pour un montant total de 192 722 € et en section d'investissement pour un montant total de 136 500 €,
PRÉCISER que la décision modificative n°1 au budget budget principal a fait l'objet d'un vote formel sur chacun des chapitres.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 21
CONTRE : 2
ABSTENTION : 4
PAS DE PARTICIPATION : 0

Mme GRELET-JOLY, M. LALE
M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M.
ALLIDE

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2024_DEL_046 Convention d'objectifs et de financement - CAF de Vaucluse
"Pilotage - Chargé de coopération CTG" - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'objectifs et de financement « Pilotage du territoire - Chargé de coopération CTG » de l'année 2024.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document relatif à la CTG.

PREVOIR au budget principal 2024 les crédits nécessaires à la réalisation de ladite convention, tant en dépenses qu'en recettes.

ANNEXER ladite convention à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_047 Convention d'habilitation informatique pour la mise en ligne des données sur le site monenfant.fr - CAF de Vaucluse - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés sur le site.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à signer cette convention ainsi que tout document en modifiant pas l'économie générale de cette convention.

ANNEXER ladite convention à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_048 Documents réglementaires des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (E.A.J.E.) - Modifications - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications apportées aux documents réglementaires des Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants,

ANNEXER les documents réglementaires à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_049 Règlements intérieurs des structures de l'Espace Loisirs : Centre de Loisirs Crillon et Centre de Loisirs Pasteur - modifications - Rapporteur : Mme Karine BERNAERT

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications apportées aux règlements intérieurs relatifs à l'Espace Loisirs à savoir Centre de Loisirs Crillon et Centre de Loisirs Pasteur.
ANNEXER les règlements modifiés à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_050 Subvention exceptionnelle à l'association USAP Basket Avignon Le Pontet -
Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association USAP Basket Avignon-Le Pontet.
INSCRIRE au budget primitif principal 2024 de la ville les crédits nécessaires à cette dépense, en section de fonctionnement, à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».
AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_051 Règlements intérieurs des activités sportives municipales - Crillon Sports - Eveil Corporel - Activités de la Forme - Multisports -Modifications - Rapporteur : M. Patrick EBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications apportées aux règlements intérieurs relatifs aux activités sportives municipales Crillon Sports - Éveil Corporel - Activités de la Forme - Multisports -
ANNEXER les présents règlements modifiés à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_052 Mise à disposition courante de locaux communaux - Association LUNA MELODIE -
Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la convention de mise à disposition à titre gratuit dudit local municipal,
AUTORISER le maire à signer ladite convention,

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_053 Classement de voirie communale du domaine privé dans le domaine public - Parcelle BX 73 Rue Jean de Cassagne Rue Agricole de Roussel - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

CLASSER et INCORPORER la parcelle BX 73 dans le domaine public communal.
AUTORISER Monsieur Le Maire agissant au nom de la Commune, ou son représentant, à signer toutes les pièces ou tous les actes à intervenir.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_054 Élaboration du règlement local de publicité (RLP) - Bilan de la concertation - Arrêt du projet - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

TIRER le bilan de la concertation préalable regardé comme favorable et permettant d'arrêter le projet,
ARRÊTER le projet de RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération,
PRENDRE NOTE que le projet de RLP sera notifié pour avis aux Personnes Publiques Associées et aux Personnes ayant demandé à être consultées, avant l'organisation de l'enquête publique préalablement à l'approbation définitive du RLP,
SOUMETTRE le projet de RLP pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites,
DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_055 Cession parcelle AS 224 - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la cession de la parcelle AS 224 à Monsieur Laurent, domicilié 4 rue Hector Berlioz – 84130 LE PONTET

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte de vente et à signer toutes les pièces et tous les actes à intervenir

DESIGNER Maître MOTTIN pour établir l'acte de cession

IMPUTER le produit de la vente au budget principal de la ville au compte 775 du chapitre 77

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_056 Parcelle AX 92 - Acquisition de plein droit de biens vacants et sans maître - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

EXERCER les droits de la commune en application des dispositions de l'article 713 du Code civil,

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_057 Affectation nouvelle rue au périmètre scolaire de la ville - Rapporteur : Mme Danielle MERIALDO

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

RATTACHER l'impasse de la Périgourdine au périmètre scolaire de l'école maternelle Henri Bosco et de l'école élémentaire Marie Curie

ANNEXER la liste des rues et les écoles d'affectation ainsi que les plans des périmètres scolaires actualisés

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ce projet

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_058 Règlement intérieur des Transports Scolaires - Modifications - Rapporteur : Mme Danielle MERIALDO

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur des transports scolaires.
ANNEXER le présent règlement modifié des transports scolaires à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_059 Règlement intérieur des accueils périscolaires de la ville du Pontet - Modifications - Rapporteur : Mme Danielle MERIALDO

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur des temps périscolaires,
ANNEXER le règlement modifié à la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_060 Convention fêtes des écoles 2024 - Rapporteur : Mme Danielle MERIALDO

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le projet de convention de mise à disposition des locaux relative aux fêtes des écoles.
ANNEXER le projet de convention à la présente délibération.
AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_061 Adhésion à l'association Graines de Cabanes - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER le principe de l'adhésion de la ville à l'association GRAINES DE CABANES, pour l'année

2024.

AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_062 Modification du protocole sur le temps de travail – Cycle de travail du personnel administratif de l'espace loisirs - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

DECIDER d'instaurer un cycle de travail annuel pour le personnel administratif de l'espace loisirs,
DECIDER de modifier l'article 11 du protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail avec effet au 1er juillet 2024,
ANNEXER à la présente délibération le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail mis à jour.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_063 Modification des tableaux des effectifs : emplois permanents et emplois non permanents - Rapporteur : M. Joris-HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs (emplois permanents) joint en annexe,
APPROUVER la création des postes énumérés ci-dessus,
APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois non permanents joint en annexe,
PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024,
AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention préalable entre l'employeur et l'Etat (Dispositif adulte-relais),
PRÉCISER que les recettes du poste adulte-relais seront inscrites au compte n° 74718 du budget.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 **Mme GRELET-JOLY, M. LALE**
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2024_DEL_064 Modalités d'indemnisation des agents à l'occasion des élections législatives 2024 - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ADOPTER le dispositif proposé d'indemnisation des agents municipaux et des agents du CCAS à l'occasion des scrutins des élections législatives 2024

DÉCIDER de fixer une indemnité forfaitaire unique de 200 € brut par tour de scrutin pour les agents municipaux et les agents du CCAS intervenant à l'occasion des élections législatives 2024.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 19h53

Le Pontet le 13 juin 2024

M. Joris HEBRARD



Maire